



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-huitième session
3-14 mai 2021

**Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe
à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme***

Danemark

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Introduction

1. Le Royaume du Danemark place ses obligations en matière de droits de l'homme et la protection de sa population en tête de ses priorités. Le Danemark coopère avec les mécanismes internationaux de surveillance et a adressé une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. L'Examen périodique universel (EPU) offre une base solide pour mener un dialogue constructif sur la mise en œuvre des droits de l'homme.
2. Le Ministère des affaires étrangères du Royaume du Danemark a coordonné l'élaboration du présent rapport avec les ministères concernés par l'intermédiaire du Comité interministériel des droits de l'homme, ainsi qu'avec les Gouvernements du Groenland et des Îles Féroé¹. Un projet de rapport a fait l'objet d'une consultation publique, cinq séances publiques ont été organisées dans le cadre du processus d'élaboration, et des adresses électroniques dédiées ont été créées afin de permettre d'autres contributions.
3. Le rapport rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations que le Danemark a acceptées au terme du précédent Examen en janvier 2016, ainsi que de l'évolution de la situation des droits de l'homme, notamment les questions soulevées par l'Institut danois pour les droits de l'homme, les organisations de la société civile et les citoyens². Les recommandations issues du précédent Examen figurent dans les notes en fin de document³.
4. Le rapport à mi-parcours de juin 2018 et l'annexe complètent les informations présentées dans le présent rapport⁴.

II. Suite donnée aux recommandations et évolution de la situation des droits de l'homme au Danemark

Cadre juridique

Acceptation des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

5. Le cadre normatif et institutionnel visant à protéger les droits de l'homme au Danemark repose sur une base solide qui demeure inchangée. Les premiers rapports nationaux au titre de l'EPU soumis par le Danemark en 2011 et 2015 respectivement, de même que le document de base commun dans sa version actualisée en 2018, fournissent de plus amples informations à ce sujet.
6. Le Danemark est partie à sept des neuf principaux traités relatifs aux droits de l'homme (le Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁵, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels⁶, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale⁷, la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes⁸, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁹, la Convention relative aux droits de l'enfant¹⁰ et la Convention relative aux droits des personnes handicapées¹¹). Le Danemark a signé la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées¹², et le Parlement danois a récemment adopté les modifications législatives nécessaires à sa ratification¹³. Comme expliqué en détail dans l'Annexe, le Danemark a décidé de ne pas signer la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille^{14,15}.
7. Le Danemark a adhéré aux protocoles facultatifs établissant l'accès aux procédures d'examen des communications individuelles se rapportant aux traités auxquels il est partie, à l'exception du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels¹⁶.
8. Le Danemark a ratifié l'ensemble des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT)¹⁷. En 2017, il a ratifié le Protocole de l'OIT relatif à la Convention sur le travail forcé¹⁸.

Les droits de l'homme dans la législation danoise

9. La Convention européenne des droits de l'homme a été incorporée dans le droit interne en 1992. Conformément au principe du dualisme, d'autres conventions relatives aux droits de l'homme ont pris effet soit parce qu'elles étaient conformes aux normes danoises, soit par la transposition de leurs dispositions dans la législation danoise. En 2014, un comité d'experts des droits de l'homme a présenté un rapport portant entre autres sur la possibilité d'incorporer d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme dans le droit interne. Au vu de ce rapport et des consultations publiques menées par la suite, le Gouvernement danois a décidé de s'en abstenir. Les instruments relatifs aux droits de l'homme ratifiés mais non incorporés restent des sources de droit pertinentes et sont invoqués devant les tribunaux et autres autorités, et appliqués par ceux-ci¹⁹.

10. Afin de garantir que la législation danoise est conforme aux obligations en matière de droits de l'homme, les procédures d'élaboration de projets de loi incluent un examen systématique et contraignant de la conformité de toutes les propositions législatives aux obligations juridiques internationales, y compris dans le domaine des droits de l'homme.

Égalité et non-discrimination²⁰

11. La discrimination, sous quelque forme que ce soit, est inacceptable, et le Danemark est déterminé à garantir l'égalité de traitement, de chances et de droits à tous les citoyens et à tous les groupes. Conformément au droit administratif danois, tous les citoyens sont égaux devant la loi, et les autorités publiques ne doivent pas établir de discrimination entre les citoyens pour quelque motif que ce soit.

12. La législation danoise comporte un certain nombre de textes soutenant ce principe, notamment la loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la loi sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes au regard de l'emploi, etc.

13. La loi sur l'interdiction de la discrimination sur le marché du travail interdit toute discrimination directe ou indirecte sur le marché du travail, qu'elle soit fondée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, l'orientation sexuelle, l'origine nationale ou sociale, les opinions politiques, l'âge ou le handicap²¹.

14. La loi sur l'égalité de traitement sans distinction d'origine ethnique interdit la discrimination directe et indirecte fondée sur la race ou l'origine ethnique. Cette interdiction s'applique en dehors du marché du travail à toutes les entreprises des secteurs public et privé en ce qui concerne l'accès à la protection sociale et l'adhésion à des organisations dont les membres exercent une profession particulière, la participation à leurs activités et l'accès aux services qu'elles offrent.

15. De plus, la loi sur l'interdiction de la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, les convictions ou l'orientation sexuelle criminalise la discrimination fondée sur les motifs susmentionnés.

16. En 2018, le Parlement a adopté la loi sur l'interdiction de la discrimination fondée sur le handicap en dehors du marché du travail²². Cette loi a été modifiée en 2020 ; veuillez vous reporter aux paragraphes 29 et 30 de la section consacrée aux personnes handicapées ci-après.

17. Le Conseil danois pour l'égalité de traitement examine les plaintes pour discrimination fondée sur divers motifs. Il peut accorder des indemnités et invalider des licenciements.

Égalité des sexes

18. Toutes les sphères de la société danoise admettent le principe fondamental et inamovible d'égalité des sexes. Le Danemark s'attache activement à garantir l'égalité des sexes *de jure* et *de facto* et à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

19. Le système danois de protection sociale est conçu de façon à promouvoir et garantir l'égalité des sexes. Le Danemark propose une couverture sociale exhaustive, et la libéralité

des services d'aide sociale a contribué à la réalisation d'un niveau élevé d'égalité dans le pays.

20. Le Danemark continuera à publier un rapport annuel et un plan de mesures visant à garantir l'égalité des sexes dans l'ensemble des activités du Gouvernement. Il continuera en outre à apprécier l'intégration des questions de genre dans le secteur public. C'est pourquoi toutes les propositions de loi doivent être soumises à une évaluation visant à déterminer la pertinence d'une telle appréciation. En avril 2019, le Parlement a adopté une loi qui simplifie le mécanisme de communication de l'information relative à l'égalité des sexes et met l'accent sur les données, les objectifs et les meilleures pratiques²³.

21. Le Danemark échange avec le Groenland et les Îles Féroé les meilleures pratiques concernant les mesures législatives relatives à la promotion des droits de la femme et de l'égalité dans le cadre de réunions régulières, notamment par l'intermédiaire du Conseil des Ministres des pays nordiques²⁴.

Harcèlement sexuel

22. La loi sur l'égalité de traitement a été modifiée en 2019 afin de clarifier la portée de la notion de harcèlement sexuel, notamment en précisant que la culture du lieu de travail ne peut justifier la toxicité de l'environnement professionnel. En outre, le montant de l'indemnisation des victimes a été porté à 33 000 couronnes danoises. Plusieurs campagnes en faveur du respect sur le lieu de travail ont par ailleurs été lancées.

23. Le 26 février 2019, à la suite de la révision du décret, l'Autorité de l'environnement de travail – en étroite collaboration avec les partenaires sociaux danois – a modifié les directives relatives aux actes offensants, notamment le harcèlement et le harcèlement sexuel. Ces directives, qui s'adressent aux employeurs et aux employés, fournissent des conseils et des orientations d'ordre général visant à prévenir le harcèlement et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et à y faire face.

Égalité salariale²⁵

24. L'égalité des hommes et des femmes, de même que l'égalité des chances, sont des objectifs fondamentaux du Gouvernement danois. Les règlements relatifs à l'égalité des sexes se fondent sur des engagements internationaux, en particulier sur la législation de l'Union européenne. Ces règlements sont établis par la loi, mais sur le marché du travail, les conventions collectives jouent un rôle important. Les initiatives danoises en faveur de l'égalité salariale sont détaillées dans le rapport à mi-parcours²⁶. En outre, le Gouvernement a commandé deux études sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. La première a révélé que l'écart de rémunération non ajusté s'était resserré de 25 % entre 2007 et 2016, tandis que l'écart ajusté s'était maintenu à 7 %. La deuxième étude, publiée en octobre 2020, analyse les causes profondes de l'écart de rémunération ajusté. Le rapport montre que la ségrégation entre les sexes sur le marché du travail contribue plus largement encore à expliquer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Il en ressort également que plus le nombre de femmes dans une fonction donnée est élevé, plus le niveau de rémunération est faible, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Orientation sexuelle, identité de genre et expression du genre

25. Depuis 2012, le Danemark autorise le mariage homosexuel. En ce qui concerne le droit de la famille, les couples de femmes partagent la parentalité de leurs enfants dès la naissance. Les couples homosexuels jouissent des mêmes droits en matière d'adoption que les couples hétérosexuels.

26. En 2014, le Danemark a mis en place une procédure administrative simplifiée d'accès à la reconnaissance juridique de l'identité de genre pour les personnes transgenres. En outre, le Danemark a créé un code neutre qui met fin à l'utilisation du code de diagnostic « Troubles de l'identité de genre » pour les personnes transgenres. De nouvelles directives relatives aux traitements de réassignation sexuelle ont été publiées afin d'abolir l'évaluation psychiatrique jusque-là obligatoire. La législation en vigueur en matière de réassignation sexuelle prévoit des garanties appropriées²⁷.

27. Depuis 2016, les enfants et les adolescents peuvent bénéficier de consultations médicales en matière d'identité de genre, et ont potentiellement accès à un traitement hormonal, dans un premier temps pour retarder la puberté, puis éventuellement dans le cadre d'une thérapie hormonale transgenre. Aucune limite d'âge n'a été fixée. Le traitement hormonal ne peut toutefois débiter qu'après l'apparition des premiers signes de la puberté²⁸.

28. Un plan d'action gouvernemental comportant un certain nombre d'initiatives en faveur de la sécurité, de la santé, du bien-être et de l'égalité des chances des personnes LGBTI²⁹ a été lancé en 2018. Dans ce cadre, la législation a fait l'objet d'un réexamen³⁰ sur lequel le Gouvernement s'est fondé pour proposer plusieurs mesures centrées sur la discrimination, les discours et les crimes de haine, le droit de la famille et la reconnaissance légale de l'identité de genre en 2020³¹.

Personnes handicapées

29. En 2020, le Parlement a adopté un amendement à la loi sur l'interdiction de la discrimination fondée sur le handicap prévoyant des aménagements raisonnables dans les écoles et les garderies publiques et privées. Le Conseil danois pour l'égalité de traitement sera désormais compétent pour examiner les plaintes relatives au manque d'aménagements raisonnables et octroyer des indemnités.

30. En 2018, le Gouvernement a entrepris d'augmenter de 13 000 le nombre de personnes handicapées exerçant un emploi d'ici 2025. La réalisation de cet ambitieux objectif reposera sur un certain nombre d'initiatives visant l'allégement des formalités administratives, la diffusion d'informations relatives aux handicaps et aux moyens de surmonter les obstacles au travail, l'amélioration des possibilités d'éducation et de formation, et le lancement d'une campagne d'information pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées³².

Crimes et discours de haine

31. Conformément aux obligations qui lui incombent au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la mise en œuvre du principe de responsabilité de protéger, le Danemark accorde une grande importance à la prévention des crimes et discours de haine³³. Le Code pénal interdit les déclarations publiques menaçantes, humiliantes ou dégradantes fondées sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la foi religieuse ou la sexualité³⁴. Par rapport à d'autres infractions pénales, le fait que l'infraction soit fondée sur l'origine ethnique, la foi religieuse ou la sexualité d'autrui, ou sur des questions similaires, constitue une circonstance aggravante³⁵. Les associations qui commettent des actes visant à promouvoir la discrimination raciale ou les discours de haine sont passibles de sanctions en application du Code pénal. Une association dissoute conformément à la loi constitutionnelle danoise ne peut continuer d'exister³⁶.

32. La Police nationale s'attache tout particulièrement à lutter contre les infractions motivées par la haine. La formation des forces de l'ordre comprend une formation obligatoire à la détection, l'enregistrement et la prise en charge des infractions motivées par la haine, ainsi qu'à la conduite des enquêtes. Depuis 2016, la Police nationale a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à renforcer l'action menée dans ce domaine, parmi lesquelles une formation complémentaire relative aux infractions motivées par la haine et diverses activités visant à sensibiliser davantage le public et à encourager les victimes à signaler ces infractions. La Police nationale entretient par ailleurs un dialogue continu avec un certain nombre de parties concernées telles que la communauté juive et LGBT Denmark. Ce dialogue vise à resserrer et à pérenniser la collaboration avec les parties intéressées aux fins d'obtenir les informations nécessaires à l'élaboration des mesures que la police sera amenée à prendre dans ce domaine. En 2015, la Police nationale a lancé un programme de suivi des crimes de haine à l'échelle nationale, et publie désormais un rapport annuel³⁷ sur les infractions motivées par la haine³⁸.

33. D'autres initiatives visant à prévenir les discours de haine et à lutter contre l'intolérance ont été lancées dans le cadre de l'action globale de lutte contre l'extrémisme et la radicalisation. Cette approche se fonde sur plusieurs dispositifs généraux de prévention de

la criminalité. Depuis 2009, des cellules *Info-house* ont été créées dans les 12 districts de police danois afin de tisser un réseau de spécialistes locaux en matière de prévention de la criminalité. Ce réseau vise à faciliter la coopération et l'échange d'informations entre les différentes autorités, à protéger la communauté contre la criminalité et à décourager les comportements criminels.

34. Le Gouvernement a également commencé à élaborer un plan d'action national contre l'antisémitisme. Il s'agira entre autres de diffuser des informations sur le mode de vie de la communauté juive et de dispenser un enseignement relatif à l'Holocauste afin de combattre les préjugés à l'encontre des Juifs. Ce plan d'action devrait être lancé en 2021. Le Gouvernement s'intéresse également à la question de la tolérance à l'égard d'autres groupes de la société danoise. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la section Promotion de la tolérance/Protection des groupes minoritaires (par. 121 à 126).

Intégration des immigrants

35. Le Gouvernement tient avant tout à renforcer le processus d'intégration des nouveaux arrivants étrangers ainsi que des étrangers qui – bien que vivant au Danemark depuis longtemps – ne participent toujours pas au marché du travail et ne subviennent pas à leurs besoins. La politique danoise d'intégration vise à lutter contre la ségrégation sociale en renforçant la participation active sur le marché du travail et dans la société en général. La loi sur l'intégration, qui précise les droits et devoirs des nouveaux arrivants étrangers, fournit le cadre juridique de l'action en faveur de l'intégration.

36. En vertu de la loi sur l'intégration, la municipalité responsable propose aux nouveaux arrivants étrangers soit un programme d'autosuffisance et d'aide au retour, soit un programme d'intégration prévoyant des cours de danois et diverses activités en vue d'une participation active, telles que l'orientation et la mise à niveau des compétences, la formation professionnelle et les stages, et l'emploi avec subvention salariale. Le champ d'application et le contenu de chaque programme individuel d'intégration sont définis dans un contrat conclu entre la municipalité et l'étranger concerné, et font l'objet d'un suivi régulier.

37. Des initiatives gouvernementales concrètes visant à promouvoir et à renforcer l'action en faveur de l'intégration sont en cours d'élaboration³⁹. Il s'agit en particulier d'accroître le taux d'emploi des femmes réfugiées et immigrantes, notamment par l'intermédiaire de programmes de mentorat visant à les aider à s'engager activement dans la société danoise, d'apporter un soutien particulier aux femmes en instance de divorce, et de renforcer leur connaissance de la société danoise et de ses valeurs, parmi lesquelles la liberté d'expression, l'égalité des droits et autres libertés civiles.

38. Dans le cadre de l'action gouvernementale de prévention du contrôle social négatif, le Ministère de l'immigration et de l'intégration a constitué une équipe de dialogue composée de jeunes et de parents victimes de contrôle social négatif, de mariage forcé ou d'autres conflits liés à l'honneur. Les membres de cette équipe initient et facilitent le dialogue avec leurs homologues sur des questions liées au contrôle social et aux conflits d'honneur. L'équipe contribue à faire évoluer les mentalités en matière d'égalité, de droits individuels, etc. dans le cadre d'échanges entre pairs.

Élections

39. La loi constitutionnelle dispose qu'une personne privée de capacité juridique ne peut pas voter aux élections législatives nationales. En 2019, le Parlement a modifié la loi sur la tutelle pour instituer la privation partielle de la capacité juridique. Cette modification visait avant tout à permettre à un plus grand nombre de personnes de prendre part aux élections législatives, une privation partielle de capacité juridique n'entraînant pas la perte du droit de vote. Depuis 2016, les personnes privées de capacité juridique sont habilitées à voter et à se porter candidates aux élections municipales et régionales ainsi qu'aux élections européennes⁴⁰.

Violence domestique et violence sexuelle

40. En 2014, le Danemark a ratifié la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Violence domestique

41. Le Danemark met actuellement en œuvre le cinquième plan national d'action contre la violence domestique⁴¹.

42. Une unité nationale de prévention de la violence domestique a été mise en place en 2017⁴². Pour de plus amples informations sur cette unité et sur d'autres initiatives connexes, veuillez vous reporter au rapport à mi-parcours⁴³.

43. En 2018, la peine maximale pour les faits de violence de la part d'un partenaire intime est passée de trois à six ans. Une loi sur la violence psychologique de la part d'un partenaire intime, qui criminalise les comportements manifestement dégradants, abusifs ou offensants susceptibles d'exercer un contrôle indu sur une tierce personne, a été adoptée en 2019. La Police nationale a publié à l'intention des districts de police des directives pour la prise en charge des affaires de violence psychologique⁴⁴.

44. La loi de codification des services sociaux consacre le droit de toute femme exposée à la violence domestique de recevoir assistance dans un foyer d'accueil pour femmes. Depuis juillet 2020, les municipalités danoises sont tenues d'offrir un accompagnement psychologique gratuit aux femmes hébergées dans ces foyers, dont la capacité d'accueil sera revue à la hausse. Les femmes peuvent être accompagnées de leurs enfants. Les municipalités danoises sont tenues d'offrir un accompagnement psychologique aux enfants hébergés dans ces foyers d'accueil.

45. Des « maisons des enfants » ont été créées, l'accent étant mis sur la prise en charge des enfants victimes de maltraitance. Ces infrastructures offrent à tous les enfants victimes de maltraitance un environnement adapté où ils peuvent bénéficier de l'aide professionnelle et coordonnée des services sociaux, de la police, des services thérapeutiques et des services de santé. Le Conseil national des services sociaux publie chaque année un rapport national sur la maltraitance à l'égard des enfants élaboré d'après les données collectées dans ce cadre⁴⁵.

Atteintes sexuelles et viol

46. Une campagne de sensibilisation au harcèlement en ligne qui abordait également les sanctions applicables au partage non consenti d'images à caractère sexuel, a été lancée en 2020. Cette campagne, qui s'adressait en priorité aux jeunes de l'enseignement secondaire, mettait l'accent sur des infractions commises en ligne telles que le partage d'images, les menaces, le piratage, la manipulation d'images à des fins pornographiques, les faux profils de rencontre et la nudité numérique⁴⁶.

47. En 2017, le Gouvernement a lancé un plan intégré de lutte contre les atteintes sexuelles en ligne, qui prévoyait entre autres la mise en œuvre de mesures de prévention dans les écoles. La Police nationale danoise a élaboré des supports pédagogiques sur les moyens de prévenir et d'éviter la violence sur Internet et le partage illégal de photos ou de vidéos intimes.

48. En 2016, le Gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives pour lutter plus efficacement contre le viol, notamment des directives visant à aider la police à traiter les affaires de viol. La Police nationale a constitué un groupe d'experts composé d'enquêteurs et de procureurs chargés d'assurer le suivi de ces directives, et créé un forum consultatif de dialogue avec les organisations de soutien aux victimes de viol. En décembre 2020, le Parlement a adopté un amendement à la disposition relative au viol dans le Code pénal danois, soulignant que tout acte sexuel requiert le consentement de toutes les parties. En janvier 2021, le Gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation visant à prévenir le viol et à appeler l'attention du public sur la notion de consentement dans la nouvelle législation relative au viol⁴⁷.

49. La loi de codification sur les services sociaux dispose que tout membre de la fonction publique est tenu d'alerter les services sociaux s'il soupçonne qu'un enfant de moins de 18 ans a besoin d'une assistance sociale, par exemple en raison de faits de maltraitance. Les policiers avertissent les services sociaux lorsqu'ils rencontrent des enfants et des jeunes dont ils jugent la situation préoccupante. En 2020, la Police nationale danoise a publié de nouvelles directives en matière de notification aux services sociaux.

50. La Police nationale a par ailleurs développé un outil informatique permettant d'identifier, sur la base de l'examen au cas par cas des interactions entre les parents et la police, les affaires où des enfants de moins de 18 ans sont susceptibles d'avoir besoin d'une assistance sociale. Cette identification permet de prévenir les cas de maltraitance, d'atteinte sexuelle, de négligence et de violence domestique à l'égard d'enfants.

51. La Police nationale danoise et le Bureau des statistiques du Danemark ont l'intention de collecter des données administratives afin de mesurer l'ampleur du phénomène de violence dans les relations intimes. En 2020, la Police nationale danoise a mis de nouveaux dispositifs d'alerte GPS à la disposition des victimes exposées à des faits de violence. En 2018, elle a publié des directives en matière de prévention du harcèlement numérique.

52. S'agissant des questions liées à l'honneur, un certain nombre d'autorités publiques danoises ont œuvré conjointement, tout au long de l'année 2019, à la création d'une unité spécialisée dans la prise en charge des affaires où des jeunes sont envoyés à l'étranger à des fins de rééducation, victimes de mariage forcé ou exposés à des mutilations génitales féminines.

53. La Police nationale danoise prévoit de réviser les directives existantes et d'en rédiger de nouvelles pour la prise en charge des affaires de crimes d'honneur et de violence liée à l'honneur ; elles seront diffusées à tous les districts de police en 2021. Un vaste réseau de policiers assure la prise en charge des affaires de crimes d'honneur en étroite collaboration avec le Centre national de prévention de la Police nationale danoise.

Asile et immigration

54. Le Gouvernement danois applique une politique d'immigration restrictive responsable et réaliste en pleine conformité avec ses obligations internationales⁴⁸.

55. L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile en 2015 a incité le Gouvernement danois à apporter plusieurs modifications à la loi sur les étrangers, dont un amendement permettant à la police de confisquer des objets de valeur en vue de couvrir les dépenses du réfugié. Ces modifications ont été mises en œuvre dans le cadre des obligations internationales du Danemark⁴⁹.

56. Le Service danois de l'immigration et la Commission de recours des réfugiés examinent toutes les demandes d'asile au cas par cas. L'intérêt supérieur de l'enfant est toujours pris en compte dans les affaires de demande d'asile⁵⁰.

57. Le Service danois de l'immigration est chargé de pourvoir aux besoins des demandeurs d'asile, notamment en matière d'hébergement, d'aide sociale, d'accès aux traitements médicaux, etc. selon la nécessité⁵¹. Les enfants demandeurs d'asile reçoivent un enseignement correspondant à l'enseignement dispensé aux enfants bilingues inscrits dans le système scolaire danois⁵².

58. Les mineurs non accompagnés sont hébergés dans des centres spéciaux dotés 24 heures sur 24 d'équipes d'encadrement qualifiées. Ces centres signalent toute disparition d'un mineur non accompagné aux autorités publiques, qui restent en contact avec les organisations compétentes. Pour plus d'informations sur le recours à la détention de mineurs dans des cas particuliers, veuillez vous reporter au point 120.179 du rapport à mi-parcours⁵³.

59. Les ressortissants étrangers ayant droit à une protection, notamment contre le renvoi (principe de non-refoulement), se la verront accorder, mais pas au-delà de la période strictement nécessaire. Le permis de séjour sera néanmoins prolongé si les obligations internationales du Danemark empêchent le renvoi de l'intéressé⁵⁴.

60. Les ressortissants étrangers résidant illégalement au Danemark sont dans l'obligation de quitter le territoire. S'ils ne partent pas de leur propre chef, la police met en œuvre des mesures de retour forcé. Ces dispositions sont indispensables pour préserver l'efficacité et la légitimité des décisions des autorités danoises. La détention administrative n'intervient qu'en dernier recours dans le processus de facilitation du retour des ressortissants étrangers. Il est donc établi que les personnes détenues au titre de la loi sur les étrangers doivent bénéficier de conditions raisonnables adaptées à leur situation au regard du droit.

61. Suite au rapport 2020 du CPT⁵⁵ sur les conditions de détention des personnes privées de liberté au Danemark, y compris les étrangers placés en détention administrative au Centre pour étrangers d'Ellebæk, des représentants de la direction du Service des prisons et de la probation ont inspecté ce dernier. À la suite de cette visite, la direction a accepté de lancer le plan de rénovation et de réhabilitation des quartiers d'hébergement en vue d'en améliorer graduellement le niveau d'entretien au lieu de tout rénover simultanément tel que prévu initialement. Décision a également été prise de définir un plan régulier d'entretien ultérieur. Les travaux de rénovation sont désormais achevés.

Regroupement familial

62. Pour qu'un enfant puisse bénéficier du regroupement familial avec un parent au Danemark, il faut en principe qu'il soit âgé de moins de 15 ans au moment du dépôt de la demande. Le regroupement familial peut être accordé aux enfants âgés de 15 à 18 ans au moment du dépôt de la demande pour autant que des motifs exceptionnels tels que l'unité familiale ou l'intérêt supérieur de l'enfant, entre autres, le justifient⁵⁶.

63. Depuis janvier 2020, il ne doit plus être satisfait à l'exigence d'intégration dans les cas de regroupement familial avec des enfants. En revanche, la demande de l'enfant doit être présentée au plus tard trois mois après la date à laquelle le parent présent au Danemark y a obtenu un permis de séjour. Le nouveau délai de trois mois s'applique en principe à tous les enfants de moins de 15 ans restés dans leur pays d'origine avec l'un des parents ou avec un pourvoyeur de soins permanent.

64. De nouvelles règles relatives au regroupement familial avec un conjoint sont entrées en vigueur en juillet 2018. Cette réforme visait à renforcer les règles en matière de regroupement familial avec un conjoint tout en veillant à ce que l'accent soit mis sur l'intégration. Des dérogations peuvent être accordées si des motifs exceptionnels tels que l'unité familiale l'exigent.

65. En 2016, le Parlement a modifié la loi sur les étrangers de sorte que les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire temporaire au Danemark n'ont accès au regroupement familial que si elles sont titulaires d'un permis de séjour depuis plus de trois ans. Cette règle s'applique à moins que les obligations internationales n'en disposent autrement. Une affaire connexe est en instance devant la Cour européenne des droits de l'homme. Veuillez également vous reporter au point 120.190 du rapport à mi-parcours⁵⁷.

Traite des êtres humains

66. Le Gouvernement met actuellement en œuvre le Plan d'action de lutte contre la traite des êtres humains pour la période 2019-2021⁵⁸. Ce plan met l'accent sur la flexibilité afin que l'aide fournie soit adaptée aux besoins propres à chaque victime, une attention particulière étant portée aux groupes vulnérables tels que les enfants⁵⁹. Les parties intéressées et le personnel de première ligne doivent être prêts à s'adapter à l'évolution de la situation et aux nouvelles formes d'exploitation, et les intervenants déjà en contact avec le groupe cible doivent pouvoir repérer les signes de la traite des êtres humains et contribuer ainsi à prévenir le phénomène en s'engageant dans le travail de proximité.

67. La Police nationale danoise a récemment mis à jour les directives relatives à la prise en charge des affaires de traite. Les policiers sont formés à prendre en charge les affaires de traite, y compris les affaires impliquant des enfants, à l'École nationale de police. La Police nationale a également élaboré un plan national d'opérations de lutte contre la traite afin de renforcer les efforts déployés dans ce domaine⁶⁰.

68. Pour éradiquer la victimisation secondaire dans les affaires de traite, les victimes reçoivent aide et assistance et bénéficient notamment d'une période de réflexion et de convalescence de trente jours, qui peut être prolongée jusqu'à cent vingt jours si la victime collabore à la préparation de son retour. Des sessions d'éducation ou de formation professionnelle et diverses autres activités sont proposées à la victime pendant cette période. Elle peut également bénéficier d'une assistance pendant six mois après son retour, notamment sous la forme d'aides au logement et à la création d'entreprises⁶¹.

69. Les mariages blancs à des fins d'immigration sont interdits depuis janvier 2019. Cette interdiction protège les femmes étrangères contre les mariages forcés et la traite des êtres humains.

Lutte contre le terrorisme

70. D'importantes initiatives de lutte antiterroriste ont été lancées depuis les attentats de 2015 à Copenhague. Les plus récentes étaient axées sur les combattants étrangers et la répression du financement du terrorisme. La législation relative au Service danois du renseignement et de la sécurité est en cours de révision avec le concours d'experts indépendants et d'ONG compétentes⁶².

Citoyenneté

71. L'accord politique sur les conditions applicables à l'acquisition de la citoyenneté danoise par naturalisation comporte un chapitre consacré aux requérants apatrides nés au Danemark, qui sont couverts par la Convention des Nations Unies sur la réduction des cas d'apatridie et le CICR⁶³. La loi relative à la nationalité a été modifiée en 2014 et 2015 pour permettre aux enfants nés au Danemark d'acquérir la citoyenneté par naissance et autoriser la double nationalité⁶⁴.

72. La loi relative à la nationalité, modifiée en 2020, dispose désormais que les enfants nés dans des zones soumises à une interdiction d'entrée et de séjour en application du Code pénal⁶⁵ n'acquièrent pas automatiquement la nationalité danoise à la naissance dès lors que leur parent danois, qui la leur aurait en principe transmise, est entré dans la zone en violation de ladite interdiction. Cette disposition est caduque si elle entraîne l'apatridie de l'enfant. Cet amendement résulte de la volonté du Gouvernement de ne pas permettre aux enfants nés dans des zones où une organisation terroriste est impliquée dans un conflit armé d'acquérir automatiquement la nationalité danoise. Il s'agit de décourager les gens d'entrer dans les zones soumises à une interdiction d'entrée et de séjour.

Privation de liberté

Détention des jeunes et régime pénitentiaire

73. En règle générale, les mineurs de moins de 18 ans ne sont pas incarcérés dans des établissements pénitentiaires ou des centres de détention.

74. Les mineurs incarcérés dans un établissement régi par le Service danois des prisons et de la probation sont en principe placés dans des quartiers spéciaux. Ceux-ci sont au nombre de trois : un quartier réservé aux mineurs dans une prison ouverte, un quartier principalement réservé aux mineurs dans une prison fermée, et une section réservée aux prévenus mineurs dans une maison d'arrêt plus importante.

75. Les mineurs peuvent également être placés dans des quartiers ordinaires avec des détenus adultes, mais il doit s'agir de quartiers où la vie en collectivité est réputée conforme aux intérêts du mineur et qui répondent à la nécessité de préserver ce dernier des influences néfastes.

76. Pour être placé en détention provisoire, le suspect doit avoir dépassé l'âge minimum de la responsabilité pénale, soit 15 ans. Les mineurs de moins de 15 ans ne peuvent pas être placés en détention provisoire ; ils peuvent néanmoins être retenus par la police pour autant

que les prescriptions générales relatives à la détention soient respectées et que l'objectif ne puisse pas être atteint au moyen de mesures moins intrusives.

77. Le Danemark dispose de mesures alternatives à la détention provisoire pour les mineurs de moins de 18 ans : la loi danoise sur l'administration de la justice prévoit en effet des alternatives qui s'appliquent également à la détention provisoire des mineurs⁶⁶.

78. Le recours à l'isolement des personnes de moins de 18 ans est régi par des règles très strictes, et cette mesure n'est appliquée que dans des cas exceptionnels. Les personnes de moins de 18 ans ne sont placées en dehors des quartiers pour mineurs que si l'on estime que c'est dans leur intérêt⁶⁷.

79. Actuellement, le Danemark compte quatre prisons d'État qui accueillent des femmes. Dans trois de ces quatre établissements, si les conditions s'y prêtent, les femmes peuvent choisir de purger leur peine séparément des détenus masculins. En outre, un établissement pénitentiaire est appelé à devenir une prison pour femmes ; le Service des prisons et de la probation aménage actuellement les lieux à cette fin.

Liberté d'expression, de réunion, de religion ou de conviction

80. La liberté de religion ou de conviction, la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté d'association sont garanties par la loi constitutionnelle danoise et par les obligations internationales incombant au Danemark et découlant notamment du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de la Convention européenne des droits de l'homme⁶⁸. La liberté scientifique est une dimension importante de la liberté d'expression⁶⁹.

81. En 2017, le Parlement danois a adopté la loi sur les communautés religieuses qui codifie en un unique texte législatif les règles et pratiques antérieures relatives aux communautés religieuses. Cette loi encourage la tolérance et le respect de la diversité religieuse dans la société danoise en précisant les droits et obligations qui découlent de la reconnaissance légale d'une communauté religieuse. Ainsi les communautés religieuses reconnues peuvent-elles demander l'autorisation de célébrer des mariages légaux et de bénéficier de certains avantages au regard de la législation fiscale danoise⁷⁰.

82. Le Parlement danois a aboli la criminalisation du dénigrement des religions et des symboles religieux (blasphème) en 2017⁷¹. Toutefois, faire une déclaration ou tenir des propos, que ce soit publiquement ou dans l'intention de les diffuser plus largement, menaçant, ridiculisant ou dévalorisant une personne appartenant à un groupe spécifique en raison de sa race, de sa couleur, de son origine nationale ou ethnique, de ses convictions religieuses ou de son orientation sexuelle (diffamation), reste un acte criminel. Toutefois, seuls les cas de diffamation aggravée donnent lieu à des poursuites pénales. Les actes diffamatoires de moindre importance sont des causes d'action privées.

Interdiction de se couvrir le visage

83. Une modification de la loi pénale danoise, entrée en vigueur le 1^{er} août 2018, interdit le port de vêtements qui couvrent le visage dans l'espace public. Cette interdiction a été introduite afin d'encourager le respect de la communauté, de préserver les valeurs et la cohésion de la société danoise, et de promouvoir l'interaction sociale et la coexistence au Danemark.

84. Elle stipule que les vêtements doivent permettre l'identification visuelle des expressions faciales. Elle vise tous les vêtements et tous les individus, quelle que soit leur appartenance religieuse ou leur affiliation politique. Les personnes qui ont un motif valable de se couvrir le visage – conditions météorologiques extrêmes, raisons de santé ou occasions sociales particulières comme les carnivals, par exemple – peuvent être exemptées de cette interdiction. Toute infraction est passible d'une amende.

Santé

85. Le système de santé danois est financé par les recettes fiscales. La plupart des services sont gratuits. L'espérance de vie est élevée – elle s'établit actuellement à 79 ans pour les hommes et à 82,9 ans pour les femmes.

86. Tous les résidents du Danemark ont accès aux services de santé publique. Les migrants titulaires d'un permis de séjour au Danemark ont droit aux mêmes soins de santé que les Danois. Les non-résidents ont accès aux soins hospitaliers de courte durée. Les demandeurs d'asile et les étrangers en situation irrégulière ont accès aux soins de santé de base et aux soins hospitaliers de courte durée⁷².

87. S'agissant de la question de la circoncision, veuillez vous reporter au point 120.143 du rapport à mi-parcours⁷³.

88. La législation danoise en matière de santé n'autorise pas les opérations chirurgicales sur les mineurs présentant des variations des caractéristiques sexuelles, sauf indication médicale. La prise en charge chirurgicale des personnes présentant des variations des caractéristiques sexuelles occupe une place particulière au sein du système de santé danois ; cette chirurgie spécialisée est exclusivement pratiquée à l'hôpital universitaire d'Aarhus et à l'hôpital national (Rigshospitalet) au terme d'une évaluation approfondie dans un cadre multidisciplinaire.

Santé mentale

89. Le Gouvernement accorde un rang de priorité élevé à la santé mentale et œuvre actuellement à l'élaboration d'un plan décennal en faveur du développement des soins psychiatriques au Danemark, dont l'objectif sera d'accroître l'espérance de vie des citoyens atteints de maladies mentales par la prévention et la continuité des soins. Le Gouvernement alloue un budget annuel de 600 millions de couronnes danoises au renforcement des capacités et des effectifs.

90. Réduire le recours à la contrainte dans les établissements psychiatriques constitue une priorité absolue. Des rapports récents indiquent que, bien que le recours aux sangles de contention soit en recul, d'autres formes de contrainte telles que l'administration forcée de médicaments ou la fixation ont gagné du terrain. Le Gouvernement a décidé de continuer de lutter contre le recours aux mesures de contrainte et de mettre en œuvre un nouvel objectif politique de réduction de la coercition à partir de 2020.

COVID-19

91. Le Danemark a été gravement touché par la maladie à coronavirus (COVID-19). Un certain nombre de mesures mises en place pour protéger la santé publique, en particulier la santé des personnes âgées et d'autres groupes vulnérables, ont eu une incidence sur les droits de l'homme. L'une des mesures visant à endiguer la pandémie consiste à interdire les rassemblements excédant un certain nombre de personnes – dans les faits, ce nombre a été ajusté en fonction de l'évolution de la situation. Les rassemblements visant des fins politiques ou la formation de l'opinion échappent toutefois à cette interdiction. D'autres mesures prévoient la restriction de l'accès à certains lieux et l'introduction de dispositions permettant le confinement obligatoire, l'hospitalisation et le durcissement des sanctions pour les infractions liées à la pandémie de COVID-19.

92. Ces mesures liées à la COVID-19 sont fondées sur le droit, nécessaires à la protection de la santé publique et de nature temporaire. Le Gouvernement suit en permanence l'évolution de la pandémie afin de garantir le respect de ces critères.

93. Le Gouvernement a mis en place une série de mesures de soutien visant à endiguer les répercussions sociales de la pandémie. L'octroi d'importantes aides économiques aux entreprises a contribué à réduire les licenciements. Parmi les autres dispositifs de soutien, citons l'aide aux personnes marginalisées, notamment les enfants, les femmes victimes de violence, ainsi que les personnes handicapées et les sans-abri, face à la pandémie.

Éducation

94. L'éducation est gratuite pour tous dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire de premier cycle. L'enseignement obligatoire s'étale sur dix années. Ce droit à l'éducation et l'obligation qui en résulte s'appliquent à tous les enfants résidents. L'enseignement primaire et secondaire de premier cycle, gratuit, est dispensé conformément à la loi sur les Folkeskole (loi relative à l'enseignement public primaire et secondaire de premier cycle), sauf disposition contraire. Selon la loi sur les étrangers, les demandeurs d'asile en âge d'être scolarisés (entre 6 et 17 ans) doivent recevoir un enseignement organisé expressément correspondant à l'enseignement adapté à l'âge et aux compétences dispensé aux enfants bilingues inscrits dans le système scolaire danois. Tout demandeur d'asile de moins de 18 ans peut être admis dans un établissement scolaire public pour autant que certains critères soient réunis⁷⁴. En outre, la loi sur l'administration de la justice a été modifiée en décembre 2018. Suite à cet amendement, les enfants d'âge scolaire placés en détention préventive doivent recevoir un enseignement organisé expressément répondant dans la mesure du possible aux exigences de la loi sur les Folkeskole en matière d'éducation.

95. Selon les dispositions de la loi sur les Folkeskole, les écoles primaires et secondaires de premier cycle doivent préparer les élèves à une participation active, à l'engagement en faveur de la coresponsabilité, à l'exercice de leurs droits et au respect de leurs obligations au sein d'une société libre et démocratique. L'établissement scolaire doit donc adopter une approche fondée sur la liberté spirituelle, l'égalité et la démocratie – autant de valeurs qui découlent des droits de l'homme⁷⁵. Les écoles privées sont également tenues de préparer leurs élèves à prendre une part active dans une société libre et démocratique. La politique gouvernementale actuelle vise à garantir la diversité ethnique dans les écoles, car une meilleure répartition des élèves de divers horizons renforce la confiance et favorise l'intégration dans la société⁷⁶.

96. Les programmes d'éducation sanitaire, sexuelle et familiale, qui couvrent également les droits de l'enfant, seront actualisés au printemps 2021 afin d'intégrer un enseignement relatif au consentement⁷⁷. En outre, l'éducation au système politique, à l'état de droit et aux droits des personnes fait partie des matières obligatoires dans le programme d'études politiques et sociales, de même que la Déclaration universelle des droits de l'homme, par exemple, figure au nombre des matières obligatoires dans le programme d'enseignement de l'histoire.

97. La loi sur l'environnement éducatif des élèves et des étudiants a été modifiée en avril 2017. Elle a notamment été augmentée d'exigences contraignantes relatives à une stratégie de lutte contre le harcèlement et à un plan d'action relatif aux difficultés liées à l'environnement éducatif psychologique, ainsi que de la création d'une agence chargée d'enregistrer les plaintes relatives à l'environnement éducatif, dont le harcèlement, et d'en assurer la supervision⁷⁸.

Enfance et famille⁷⁹

98. Le Gouvernement accorde un rang de priorité élevé à l'éducation et à la protection de la petite enfance (EPPE). En 2020, des fonds supplémentaires ont été affectés à l'amélioration des ratios entre le nombre d'enfants et les effectifs dans ce domaine, ainsi qu'à la formation du personnel dans le cadre d'un ambitieux plan d'investissement en faveur des enfants et de l'EPPE. À ce plan s'ajoutent des initiatives en faveur des enfants en situation de vulnérabilité dans le cadre du programme « A thousand days – a better start to life » (Mille jours – un meilleur départ dans la vie).

99. En avril 2019, le système danois du droit de la famille a été réformé en vue d'améliorer la coopération intersectorielle entre les instances du droit de la famille et les services sociaux et de favoriser la collaboration dans la recherche des meilleures solutions pour les enfants.

100. La nouvelle structure se compose de l'Agence du droit de la famille et des tribunaux des affaires familiales. L'Agence, qui met l'accent sur la résolution des conflits, est l'organe de référence pour la prise en charge des questions et litiges relatifs au droit de la famille, quels qu'ils soient, y compris les affaires de responsabilité parentale ; les décisions

importantes, en revanche, sont réservées aux tribunaux des affaires familiales⁸⁰. Des ressources supplémentaires ont été allouées à l'Agence afin de réduire le délai de traitement des dossiers.

101. Elle dispose d'une unité infantile chargée de protéger les enfants, notamment en mettant un interlocuteur à leur disposition pendant toute la durée de la procédure.

102. La réforme accorde également une plus grande place à l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment en le préservant de la violence ou tout autre traitement susceptible de l'exposer à des dommages ou de le mettre en danger.

103. En 2012, le Danemark a créé un Bureau spécial de l'enfance rattaché aux services du Médiateur parlementaire danois. Ce Bureau a toute compétence pour fournir services consultatifs et assistance judiciaire dans un large éventail d'affaires impliquant des enfants. Il traite également les plaintes et renforce le Code de bonne conduite administrative. Depuis 2016, des fonds supplémentaires sont alloués au Bureau spécial pour l'enfance⁸¹.

104. L'amélioration de la qualité du système de protection de l'enfance fait l'objet d'une attention constante sur le plan politique.

105. Les enfants placés dans des structures de protection de remplacement du fait de l'incapacité de leurs parents à prendre soin d'eux ont besoin de continuité et de stabilité⁸². Pour permettre à un plus grand nombre d'enfants de grandir dans un environnement favorable, les exigences rigoureuses conditionnant l'adoption d'un enfant sans consentement parental ont été assouplies en 2015. Les décisions de cette nature se fondent toujours sur l'évaluation objective de l'intérêt supérieur de l'enfant.

106. En 2016, des initiatives ont été lancées en vue d'améliorer la qualité de la prise en charge en famille d'accueil. Veuillez également vous reporter au point 120.112 du rapport à mi-parcours.

107. En 2021, le Gouvernement présentera une proposition de réforme politique visant à ce que davantage d'enfants victimes de négligence fassent l'objet de mesures diligentes de placement. Cette réforme renforcera la qualité du traitement des dossiers et de la prise en charge, notamment en donnant aux enfants le droit d'être impliqués dans le traitement de leur dossier au sein du système de protection de l'enfance.

108. Dans le souci de protéger les enfants, l'âge minimum du mariage a été relevé de 15 à 18 ans en 2017.

109. En 2019, le Danemark a mené une réforme du dispositif de lutte contre la criminalité juvénile qui prévoit des interventions plus rapides et plus ciblées auprès des enfants et des jeunes susceptibles de basculer dans la criminalité. L'âge de la responsabilité pénale est conforme aux normes internationales⁸³.

110. La réforme a porté création d'un nouveau conseil indépendant de lutte contre la délinquance juvénile chargé de traiter les affaires impliquant des mineurs âgés de 10 à 17 ans soupçonnés d'infraction grave ou condamnés pour de tels faits. Le conseil, dont les audiences ne se substituent pas à une procédure pénale, n'est pas un tribunal, et ne peut pas prononcer de sanctions. Il détermine les mesures sociales à prendre pour empêcher le mineur de s'engager sur la voie de la criminalité. Le conseil est constitué de juges, de policiers et d'employés de l'administration municipale.

Sécurité sociale et niveau de vie adéquat

111. Le Danemark dispose d'un vaste système de protection sociale financé par les recettes fiscales. Un large éventail de prestations sociales spécifiques en cas de chômage, de maladie, d'insuffisance des revenus, de réduction de la capacité de travail et d'autres contingences d'ordre social est mis à la disposition de ceux qui en ont besoin. Ce dispositif fait notamment appel à une politique active du marché du travail qui aide les personnes ayant des besoins particuliers à trouver un emploi.

112. Le Gouvernement dispose d'un certain nombre de programmes sociaux visant à appuyer et à renforcer les capacités des personnes vulnérables. C'est ainsi qu'un programme

doté d'un financement permanent et visant l'élaboration de pratiques sociales efficaces à destination des adultes socialement marginalisés a été lancé en 2018⁸⁴.

113. Un régime temporaire d'octroi d'une indemnité pour enfant à charge a été instauré afin de lutter contre la pauvreté, en particulier la pauvreté touchant les enfants. Il subsistera jusqu'à l'introduction d'un nouveau système de prestations sociales défini par la Commission des prestations sociales (Ydelseskommissionen). Le Gouvernement prévoit par ailleurs d'introduire un seuil national de pauvreté dans le cadre de sa politique sociale.

Plan d'action contre l'émergence des sociétés parallèles

114. Au Danemark, le secteur du logement social offre un accès universel à un logement convenable pour un loyer raisonnable. Les logements sociaux sont construits et régis par des organismes à but non lucratif. Ce secteur est strictement réglementé par les pouvoirs publics, et l'octroi de subventions publiques permet de maintenir les loyers à un niveau relativement bas. Il appartient à chaque municipalité de fournir les logements sociaux nécessaires, qui représentent actuellement 20 % du parc immobilier danois. Afin de garantir à tous les citoyens vulnérables l'accès à un logement social, les municipalités ont le droit de disposer de 25 % des logements sociaux vacants normalement réservés aux familles sur leur territoire.

115. Problèmes sociaux, taux de chômage élevé, etc. entraînent certains quartiers de logements sociaux dans une spirale descendante. On note l'apparition d'une fracture sociale, ethnique et géographique dans certaines portions du marché immobilier – on parle de sociétés parallèles. La monotonie architecturale et le manque de mixité au sein de la population résidente sont particulièrement problématiques dans ces zones sensibles. Depuis 2010, une liste de « sociétés parallèles » (« zones d'habitation vulnérables », « ghettos » ou « hyperghettos » dans la législation) est publiée chaque année. Les « sociétés parallèles » sont des quartiers de logements sociaux de plus de 1 000 habitants répondant à certains critères en termes de taux de chômage, de niveaux d'éducation, de revenu brut moyen, de nombre de personnes condamnées pour des infractions pénales et de proportion d'immigrés et de descendants d'immigrés originaires de pays non occidentaux.

116. En 2018, le Parlement a adopté un *plan d'action axé sur des initiatives en matière de logement visant à lutter contre l'émergence des sociétés parallèles*. Il vise essentiellement à créer des zones résidentielles ouvertes, non isolées et dotées de logements à revenus mixtes qui reflètent la communauté locale et offrent un environnement plus favorable à un développement social positif. Dans le droit fil de ce plan d'action, un certain nombre d'initiatives en faveur du développement de telles zones ont été lancées, qui visent notamment à améliorer le cadre de vie et à réduire à 40 % de leur superficie la proportion de logements sociaux réservés aux familles. Tous les résidents dont le logement est appelé à être démolé ou vendu sont relogés. Ce plan d'action ne concerne que 2 % du parc de logements sociaux. Les candidats dont le dossier est rejeté sur la base des critères établis peuvent demander à bénéficier d'un logement social en dehors des zones soumises à des mesures d'attribution différenciée. Le plan d'action, qui a été taxé de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, vise à ce que tous les résidents du Danemark jouissent des mêmes chances dans la vie, quels que soient leur origine et leur lieu de naissance.

Mendiants et sans-abri

117. Un plan d'action global de lutte contre le sans-abrisme a été lancé en 2018 ; d'autres mesures suivront, qui mettront notamment à profit l'approche dite du « logement d'abord », fondée sur des données probantes.

118. Un programme de développement et d'investissement visant l'élaboration de pratiques sociales efficaces à l'intention des adultes socialement marginalisés a été lancé en 2018.

119. En 2016 et 2017, le Danemark a connu une hausse du nombre de voyageurs étrangers établissant des campements, mendiant et dormant dans les parcs publics et dans les rues. Le comportement de certains occupants de ces campements a suscité l'inquiétude au sein de la population. C'est pourquoi l'ordonnance administrative relative à l'ordre public a été modifiée en 2017 afin de criminaliser l'établissement de campements susceptibles de troubler l'ordre public, de même que leur occupation. En outre, le Code pénal a été modifié afin de

criminaliser la mendicité qui perturbe l'ordre public dans certains lieux publics sans avertissement de la police. Il ne s'agit donc pas d'une interdiction générale de mendier ou de dormir dans les lieux publics.

Changements climatiques

120. Les changements climatiques ont des répercussions diverses sur les droits de l'homme. Pour en atténuer les conséquences, le Danemark s'emploie activement à intensifier son action climatique globale. En 2020, le Parlement a adopté une loi sur le climat qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 70 % d'ici 2030 et à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard. Dans le cadre de son action climatique, le Gouvernement a également défini une stratégie à long terme en faveur d'une transition verte et socialement équitable, de la création d'emplois verts qualifiés et de la lutte contre les inégalités.

Promotion de la tolérance/protection des groupes minoritaires

121. Les individus appartenant à des groupes minoritaires et les non-ressortissants résidant légalement au Danemark jouissent de l'égalité d'accès, entre autres, à l'emploi, à l'éducation, au logement, aux services de santé et à la justice⁸⁵.

122. Le Danemark s'emploiera sans relâche à étoffer les mesures existantes et à prendre de nouvelles dispositions en vue de prévenir la discrimination, l'intolérance et le racisme, de préserver la liberté de croyance, et de promouvoir le dialogue interculturel. Selon le contexte, ces mesures se traduisent par la mise à disposition de supports pédagogiques, le déploiement d'équipes de dialogue, le lancement de campagnes en ligne et le développement des compétences, et mettent l'accent sur le renforcement de la démocratie, de la citoyenneté et de la pensée critique, la prévention de la discrimination, du racisme et de l'intolérance, et la lutte contre les stéréotypes et les préjugés⁸⁶.

123. À titre d'exemple, le Ministère de l'enfance et de l'éducation fournit du matériel didactique et organise des formations sur la manière d'aborder, en classe, les questions de discrimination et de stigmatisation de groupes sociaux particuliers. Le Gouvernement a par ailleurs lancé une initiative triennale de renforcement de la résilience des enfants et des jeunes face à la radicalisation, à l'extrémisme et au contrôle social⁸⁷.

124. Le Ministère de l'enfance et de l'éducation a également créé un site Web qui propose du matériel didactique sur l'Holocauste et d'autres atrocités criminelles. On y trouve notamment du contenu sur l'antisémitisme et d'autres formes de racisme et de persécution sélective⁸⁸.

125. Le Ministère de l'immigration et de l'intégration a mené diverses initiatives visant à développer l'esprit démocratique et la pensée critique chez les enfants et les jeunes et à renforcer leurs compétences sociales dans le cadre de l'action globale de prévention des comportements à risque pouvant mener à la radicalisation ou à la criminalité :

- En 2017-2018, un programme de prévention des crimes de haine en milieu scolaire mettant en œuvre divers dispositifs de renforcement de compétences démocratiques telles que la tolérance, la pensée critique, le dialogue, et la réflexion afin de prévenir la polarisation, les préjugés, les comportements violents et les crimes de haine, a été déployé dans une école publique.
- Entre 2017 et 2019, le Plan d'action national pour prévenir et contrer l'extrémisme et la radicalisation a permis de financer plusieurs projets visant à mobiliser les jeunes en faveur de la prévention de la radicalisation et des discours de haine en ligne.
- Une équipe de jeunes gens a été formée dans le but de faciliter les échanges entre pairs dans les écoles, les établissements d'enseignement, les clubs de jeunes, etc. L'objectif consiste à instaurer un dialogue constructif et à favoriser le respect mutuel en apprenant aux jeunes à argumenter objectivement et à réfléchir à leurs propres attitudes, valeurs et préjugés et aux attitudes, valeurs et préjugés des tiers.

- Au niveau des municipalités, les professionnels impliqués dans la prévention de l'extrémisme auprès des jeunes peuvent bénéficier d'une formation dispensée par le Centre danois pour la prévention de l'extrémisme, qui leur permettra de se familiariser avec le phénomène de l'extrémisme en ligne et les mesures de prévention déployées dans ce domaine.
- Du matériel didactique accessible en ligne a été mis à la disposition des enseignants des écoles primaires et secondaires et des clubs de jeunes afin de favoriser le dialogue sur les comportements à adopter sur Internet. Ces supports sont axés sur la pensée critique, l'infox, la propagande et la conspiration.
- En outre, plusieurs hackathons ont été organisés auprès des jeunes afin de renforcer leur résilience face aux contenus haineux et à l'extrémisme en ligne. Du matériel didactique sur les hackathons est à la disposition des municipalités et de la société civile, qui peuvent également être formées à l'organisation de tels événements.

126. La qualité de l'interprétation au sein de l'appareil judiciaire fait l'objet de nombreuses critiques. Soucieux d'améliorer la qualité de l'interprétation dans le secteur public, le Gouvernement a décidé de créer un comité au sein duquel les autorités compétentes étudient les moyens d'y parvenir par la certification et la formation des interprètes. Dans son budget de 2020, le Gouvernement a affecté 5 millions de couronnes danoises à la mise en œuvre des recommandations formulées par ce comité⁸⁹.

Droits de l'homme dans la politique danoise de développement

127. Depuis 1978, le Danemark consacre chaque année au moins 0,7 % de son revenu national brut à l'aide au développement, conformément à l'objectif fixé par les Nations Unies. La coopération danoise pour le développement contribue à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La stratégie de développement et d'aide humanitaire « The World 2030 » (Le monde en 2030) souligne les ambitions du Danemark à cet égard⁹⁰.

128. Le renforcement des droits de l'homme et la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit, ainsi que de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles restent des domaines prioritaires de la coopération danoise en matière de développement. Cette coopération est basée sur une approche fondée sur les droits de l'homme.

Droits de l'homme et secteur des entreprises

129. La responsabilité sociale et le bon comportement des entreprises comptent au nombre des priorités du Gouvernement danois. Le mécanisme de médiation et de règlement des griefs pour une conduite responsable des entreprises est une institution dévolue à la prise en charge de ces questions créée selon les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales⁹¹. Conformément aux obligations nationales et internationales qui lui incombent, le Danemark garantit la mise en œuvre systématique de cette recommandation au moyen de politiques et de réglementations pertinentes. Une note d'orientation sur l'investissement responsable a été publiée en 2018⁹².

III. Suite donnée aux recommandations et évolution de la situation des droits de l'homme au Groenland

Évolution de la situation depuis le deuxième cycle de l'Examen périodique universel

130. Depuis 2016, le Groenland s'attache activement à mettre en œuvre les cinq recommandations acceptées⁹³. Les travaux menés à cette fin sont décrits dans le rapport à mi-parcours et ci-après.

Conseil pour les droits de l'homme du Groenland

131. Une révision de la législation relative au Conseil pour les droits de l'homme du Groenland, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, garantit l'indépendance du Conseil conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris)⁹⁴.

132. Le Conseil, qui a pour charge de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, traite les questions connexes et soumet des propositions à l'Institut danois pour les droits de l'homme⁹⁵. Le porte-parole pour les enfants, le porte-parole pour les personnes handicapées et le Président du Conseil pour l'égalité de statut y occupent des sièges permanents. Ses 10 autres membres, désignés par la société civile, sont nommés par le Parlement du Groenland.

Commission de réconciliation

133. En décembre 2017, la commission indépendante de réconciliation avec le Groenland a publié son rapport final, assorti de recommandations relatives à la poursuite du processus de réconciliation. Pendant quatre ans, dans le cadre de son mandat, la commission a mené diverses activités à grande échelle, notamment en favorisant la tenue de débats publics visant à mettre en lumière les difficultés culturelles et sociétales ancrées dans le passé colonial du pays.

Les « sans-père aux yeux de la loi »

134. Suite à l'introduction de la loi de 2014 accordant aux enfants sans père aux yeux de la loi⁹⁶ des droits égaux en matière de paternité et de succession, en 2017, le Ministère danois de l'enfance et des affaires sociales a publié un rapport sur les conséquences de ce statut en collaboration avec le Ministère des affaires sociales, de la famille, de l'égalité entre les sexes et de la justice du Groenland. En 2019, pour donner suite au rapport, les Ministères danois et groenlandais susmentionnés ont conclu un accord de coopération pour la période 2019-2023. Cet accord, associé à des dotations financières annuelles, vise le lancement et la mise en œuvre de mesures en faveur des sans-père aux yeux de la loi. Ainsi, des services largement médiatisés de psychothérapie et d'assistance juridique ont été mis à disposition à partir de 2019.

Enfance et jeunesse

135. Le Gouvernement du Groenland accorde de longue date un rang de priorité élevé au bien-être des enfants et des jeunes. Toutefois, selon un rapport établi par le porte-parole pour les enfants à la suite de visites effectuées entre 2015 et 2018 dans 35 villes et hameaux dans le but d'évaluer la situation sociale des enfants et l'exercice de leurs droits, le Groenland peine à respecter jusqu'à 19 articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant⁹⁷.

136. Le 1^{er} juillet 2017, une nouvelle législation relative aux mesures d'aide à l'enfance a été adoptée, qui garantit que les enfants socialement défavorisés ou ayant des besoins particuliers bénéficient des mêmes chances que les autres enfants en matière d'épanouissement, de bien-être et de santé⁹⁸.

137. Trois initiatives de premier plan sont en cours : le plan d'action national contre la négligence parentale pour la période 2020-2030, la stratégie nationale Inuuneritta III de coopération en faveur de la qualité de vie des enfants pour la période 2020-2030 et la coopération intersectorielle Groenland-Danemark pour le renforcement de l'action en faveur des enfants et des jeunes vulnérables.

138. En 2020, le Gouvernement a signé la prolongation quinquennale de l'accord de coopération NAKUUSA avec l'UNICEF au Danemark. L'accord NAKUUSA vise à promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant en mettant notamment l'accent sur l'article 12. Cet accord a donné lieu à l'organisation de Sommets annuels pour les enfants et à la création de 7 Conseils des enfants au niveau municipal et de Conseils pour les droits de l'enfant dans 46 écoles publiques sur 81. Cinq campagnes menées à l'échelle du Groenland ont permis d'appeler l'attention du public sur des questions telles que la responsabilité parentale, la scolarisation et la lutte contre les abus sexuels sur les enfants.

139. La stratégie en faveur de la Police groenlandaise pour la période 2019-2022 met l'accent sur la prévention et les enquêtes en matière d'abus sexuels sur les enfants, ce qui implique la mise en place d'infrastructures et de techniques d'audition adaptées aux enfants, la formation de professionnels et l'organisation de campagnes de sensibilisation. Des travaux en matière de réadaptation sociale des délinquants sexuels sont également en cours au sein du Service des prisons et de la probation⁹⁹.

Personnes âgées

140. En 2019, le Groenland a adopté une loi relative au porte-parole pour les personnes âgées¹⁰⁰. Ce porte-parole politiquement indépendant a pour charge de promouvoir les intérêts des personnes âgées, d'accroître leur visibilité au sein de la société et de communiquer ces informations aux responsables politiques, aux autorités, à la société civile et au grand public.

141. Un grand nombre de parties prenantes telles que les municipalités, les acteurs du marché du travail et le porte-parole pour les personnes âgées collabore actuellement avec le Gouvernement à l'élaboration d'une stratégie nationale qui définira d'ambitieux objectifs à long terme en faveur du bien-être des personnes âgées.

Personnes handicapées

142. La loi de 2017 relative au porte-parole pour les personnes handicapées¹⁰¹ dispose que ce dernier doit être consulté au sujet des mesures législatives et autres initiatives qui ont une influence sur la situation et les droits des personnes handicapées. Le premier porte-parole a été nommé en 2018, et l'institution des porte-parole « Tilioq » a été créée la même année.

143. Le centre national Pissassarfik pour les personnes handicapées, qui a ouvert ses portes en 2018, offre aux citoyens handicapés, à leurs proches et aux professionnels des services d'orientation et de formation assurés par des spécialistes.

144. Un programme de conversion de textes par synthèse vocale a été développé afin de faciliter l'accès des personnes malvoyantes aux solutions numériques du secteur public.

145. En 2019, le Groenland a adopté une loi¹⁰² relative à l'aide aux personnes handicapées fondée sur les principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Analphabétisme

146. Il n'y a pas d'analphabétisme au Groenland, car tous les enfants d'âge scolaire reçoivent un enseignement. On estime cependant qu'entre 2 et 5 % de la population

présentent des troubles de lecture, notamment des troubles dyslexiques. Tous les enfants âgés de 3 à 5 ans sont soumis à un dépistage obligatoire des troubles du langage visant à déterminer la nécessité éventuelle d'entreprendre une thérapie orthophonique appropriée afin de prévenir les difficultés d'apprentissage.

Égalité des sexes et discrimination fondée sur le genre

147. Le Groenland s'emploie activement à promouvoir l'égalité de représentation des femmes et des hommes dans la fonction publique. La loi relative à l'égalité entre les femmes et les hommes¹⁰³ interdit la discrimination directe et indirecte fondée sur le sexe. Elle dispose en outre que les conseils, commissions et comités d'experts publics, entre autres, formés par le Gouvernement du Groenland doivent être composés de manière à garantir l'égalité de représentation des deux sexes, à un membre près.

148. Actuellement, 3 des 10 ministres du Gouvernement, 13 des 31 membres du Parlement et 3 des 5 maires groenlandais sont des femmes.

149. En 2015, après approbation du Parlement du Groenland, le champ d'application de la législation danoise sur les mariages homosexuels a été étendu au Groenland.

150. En 2018, le Groenland a ratifié la Convention de l'OIT sur l'égalité de rémunération (n° 100), et a soumis son premier rapport en 2019.

Lutte contre la violence

151. Le centre national de crise et de traitement Illernit a ouvert ses portes en 2015. Ce centre offre une prise en charge, un accompagnement et un appui professionnels aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. Le centre Illernit met également l'accent sur le bien-être et l'épanouissement de l'enfant ; c'est pourquoi il propose une prise en charge globale de la mère et de l'enfant.

152. En 2016, le Gouvernement a lancé le programme Alliaq, qui offre un accompagnement psychologique aux auteurs d'actes de violence à l'égard d'un partenaire.

Tribunaux/établissements pénitentiaires

153. L'action menée pour renforcer la capacité des tribunaux a permis d'affecter des juges de district qualifiés à 10 des 12 postes de juge de district. S'agissant du Tribunal du Groenland, la loi sur l'administration de la justice a été modifiée en 2019 en vue de permettre la nomination d'un juge supplémentaire¹⁰⁴.

154. En juin 2019, la ville de Nuuk s'est dotée d'un nouvel établissement pénitentiaire qui a permis le transfert consensuel de Groenlandais jusqu'alors détenus dans une prison de Copenhague.

IV. Suite donnée aux recommandations et évolution de la situation des droits de l'homme dans les Îles Féroé

Introduction

155. Les Îles Féroé sont parties à sept des neuf traités relatifs aux droits de l'homme et s'attachent depuis 2004 à soumettre des contributions aux rapports présentés par le Royaume du Danemark aux organes conventionnels des Nations Unies.

156. Les services diplomatiques du Ministère des affaires étrangères et de la culture coordonnent l'élaboration de ces contributions avec les ministères concernés. En raison de la COVID-19, les consultations publiques se sont déroulées par écrit, via une adresse électronique dédiée, afin de permettre aux ONG, aux organisations de la société civile et aux citoyens de fournir leur apport.

157. La population des Îles Féroé¹⁰⁵ forme une communauté très soudée caractérisée par une véritable démocratie locale et une forte cohésion sociale. Bien que les Îles Féroé ne disposent pas encore d'une institution nationale des droits de l'homme, plusieurs dispositifs ont été mis en place afin de protéger les droits des citoyens.

158. Ces dix dernières années, la population a augmenté de 8,2 %, et les Îles Féroé comptent aujourd'hui 52 854 habitants¹⁰⁶. Selon les dernières estimations, environ 1 763 d'entre eux sont de nouveaux arrivants en provenance de pays autres que les pays nordiques, et sur ce nombre, environ 897 sont issus de pays non européens¹⁰⁷.

Évolution de la situation depuis le deuxième cycle de l'Examen périodique universel en 2015

159. Pour les évolutions liées aux recommandations issues de l'Examen périodique universel de 2015, veuillez vous reporter à l'annexe¹⁰⁸.

160. La traduction du Code pénal du danois en féroïen et l'actualisation du Code pénal féroïen ont débuté en 2016, et devraient être achevées fin 2021. Il s'agira ensuite de déterminer quelles modifications apporter au Code pénal pour l'ajuster au mieux à la communauté féroïenne, car la législation doit être le reflet des réalités de la société qu'elle régit.

161. Les lois et textes réglementaires ci-après sont entrés en vigueur depuis le dernier EPU :

- La nouvelle loi sur les prestations et services sociaux¹⁰⁹. Cette nouvelle loi vise au premier chef à s'affranchir du concept de placement en institution. Elle se fonde sur les principes de base de la politique relative au handicap en termes d'indemnisation, d'égalité de traitement, de responsabilité sectorielle et de solidarité, l'objectif étant de garantir le droit des personnes handicapées à l'autodétermination et à la réadaptation.
- La loi sur la coercition dans le cadre des services sociaux, qui détaille les modalités de la prise de mesures de contraintes¹¹⁰.
- La loi accordant jusqu'à 12 consultations psychiatriques gratuites à toute personne âgée de 15 à 35 ans¹¹¹.
- La loi sur la gratuité de la prise en charge de la toxicomanie dans les centres de traitement¹¹².
- La réglementation prévoyant l'administration gratuite du vaccin contre le papillomavirus humain aux garçons âgés de 12 à 17 ans¹¹³.

162. En 2020, la loi parlementaire sur les élections municipales a été modifiée de sorte que les personnes sous tutelle et privées de capacité juridique en application de la loi sur la tutelle peuvent désormais voter et se présenter aux élections municipales.

163. En 2019, le Gouvernement a créé en son sein un conseil de coordination en application de l'article 33 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son objectif premier est de garantir la cohérence de la politique gouvernementale en matière de handicap et de lutter contre les obstacles qui se dressent entre différents secteurs et à différents niveaux.

164. En 2019, un Bureau de l'égalité de genre a été créé pour promouvoir l'égalité des sexes et renforcer les mesures en la matière¹¹⁴.

165. En 2016, le plan d'action national de lutte contre la violence dans le couple et dans les relations entre proches a été augmenté d'un programme axé sur les atteintes sexuelles¹¹⁵. L'action menée pour prévenir et éradiquer la violence domestique et la violence sexuelle se poursuit, et de nouvelles initiatives sont lancées régulièrement.

166. Depuis sa création en 2011, l'Association féroïenne du logement Bústaðir a fourni 343 logements sociaux à la population des Îles Féroé. À l'issue des projets en cours et à venir (dont le financement est assuré), ce nombre passera à 500.

167. Fin 2020, le Ministre du logement a présenté au Parlement un projet de loi visant à autoriser l'association pour le logement social à financer d'autres projets d'ensembles d'habitations à hauteur de 450 millions de couronnes danoises. Le nombre de logements sociaux continuera donc à augmenter dans les années à venir¹¹⁶.

168. L'action visant à améliorer et à élargir le parc de logements protégés pour les personnes handicapées et les autres personnes vulnérables se poursuit. La politique du logement fait la distinction entre foyer d'accueil, logement encadré et logement partagé. Tous les partis politiques s'accordent sur la nécessité d'accroître le nombre de foyers protégés spécifiquement adaptés aux besoins des résidents et conformes aux dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Trois nouveaux foyers seront construits en zone métropolitaine en 2021/2022, ce qui améliorera sensiblement les conditions de vie des résidents.

169. Le Gouvernement continue d'enrichir son offre de programmes éducatifs adressés aux élèves ayant des besoins particuliers et de relever le niveau et d'améliorer la qualité de l'enseignement de la langue féroïenne aux élèves d'origine non féroïenne. Ces programmes éducatifs sont également accessibles aux étudiants plus âgés.

170. Ces dernières années, le congé parental rémunéré a été prolongé de 14 semaines, et s'étend désormais sur 52 semaines. Le régime d'allocation de congé parental compense la perte de revenu du parent jusqu'à concurrence de 25 000 couronnes danoises par mois. Sur les 52 semaines, 34 sont partagées, 4 sont attribuées au père, et 14 sont attribuées à la mère¹¹⁷.

171. En 2021, un nouveau programme d'analyse statistique des salaires sera lancé, qui fournira des données supplémentaires sur la rémunération et le salaire horaire, ventilées par sexe, par âge, par secteur et par zone géographique.

172. Les conditions de vie des détenus féroïens dans les établissements pénitentiaires danois et à la maison d'arrêt féroïenne suscitent le mécontentement général, ce que la consultation publique a également mis en évidence.

173. L'administration des établissements pénitentiaires et les procédures d'exécution des peines relèvent de la compétence des autorités danoises. Le Premier Ministre et le Parlement des Îles Féroé ont donc appelé l'attention du Danemark sur cette question et proposent de constituer une commission mixte composée de représentants des autorités danoises et féroïennes afin de statuer sur la nécessité de créer une prison féroïenne et de déterminer la capacité requise, ainsi que les situations et circonstances dans lesquelles une peine doit être exécutée dans les Îles Féroé ou au Danemark.

COVID-19

174. Bien qu'efficace, la stratégie de lutte contre la COVID-19, axée sur la traçabilité et la quarantaine, n'a pas empêché la pandémie d'avoir une incidence négative sur la société féroïenne. Plusieurs dispositifs de soutien ont été déployés pour endiguer les répercussions sociales de la pandémie ; l'octroi d'aides économiques aux entreprises a contribué à réduire les licenciements, et d'autres mesures ont permis de venir en aide à la population et aux associations culturelles et sportives victimes de pertes de revenus en raison du confinement. Le Centre de crise de Tórshavn pouvait également offrir un appui au besoin ; comme dans de nombreux autres pays, le confinement a entraîné une hausse du nombre de femmes qui sollicitent l'aide du Centre de crise.

Notes

¹ See Annex under 120.46.

² The Danish Institute for Human Rights is the National Human Rights Institution (NHRI).

³ Recommendations from the previous review are referred to in this report as [120.xx], see the Report of the Working Group on the Universal Periodic Review, Denmark (A/HRC/32/10/Add.1). Our Midterm Report refers to the recommendations as [121.xx]. All recommendations referred to in this report stem from the second cycle.

⁴ Denmark's 2nd Mid-term Report, June 2018, see

- https://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session24/DK/Denmark_Mid-TermReport2018.pdf.
- ⁵ International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR).
- ⁶ International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR).
- ⁷ International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (ICERD).
- ⁸ Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW).
- ⁹ Committee Against Torture (CAT).
- ¹⁰ Committee on the Rights of the Child (CRC).
- ¹¹ Convention on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD).
- ¹² International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance (ICPPED).
- ¹³ 120.11, 120.12, 120.13, 120.14.
- ¹⁴ International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families (ICRMW).
- ¹⁵ See Annex under 120.5.
- ¹⁶ See Annex under 120.1.
- ¹⁷ International Labour Organization (ILO).
- ¹⁸ 120.115.
- ¹⁹ 120.15, 120.20, 120.21, 120.22.
- ²⁰ 120.25, 120.36, 120.37, 120.65, 120.66, 120.67, 120.68, 120.70, 120.74, 120.76, 120.81, 120.82, 120.83, 120.92, 120.95, 120.96, 120.145 120.148.
- ²¹ 120.173.
- ²² 120.26, 120.64.
- ²³ 120.69, 120.71.
- ²⁴ 120.73.
- ²⁵ 120.154.
- ²⁶ See 120.154.
- ²⁷ 120.101.
- ²⁸ 120.101.
- ²⁹ Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Intersex (LGBTI).
- ³⁰ 120.100, 120.101.
- ³¹ 120.100, 120.101.
- ³² 120.155.
- ³³ International Convention on the Elimination on All Forms of Racial Discrimination (ICERD).
- ³⁴ 120.23, 120.24, 120.29, 120.82, 120.148, 120.167.
- ³⁵ 120.127.
- ³⁶ 120.30, 120.97, 120.148, 120.152.
- ³⁷ For the 2019 report, see <https://politi.dk/-/media/mediefiler/landsdaekkende-dokumenter/statistikker/hadforbrydelser/hadforbrydelser-019.pdf?la=da&hash=86E26E960D6896CD33EBBB8ECE8487499BF986D3>.
- ³⁸ 120.52, 120.61, 120.103, 120.146, 120.150, 120.151, 120.153.
- ³⁹ 120.164, 120.172.
- ⁴⁰ 120.27, 120.28.
- ⁴¹ 120.71, 120.72, 120.106, 120.107, 120.108, 120.110, 120.114.
- ⁴² 120.110.
- ⁴³ See Midterm Report under 120.71.
- ⁴⁴ 120.109.
- ⁴⁵ 120.114.
- ⁴⁶ 120.109.
- ⁴⁷ 120.105.
- ⁴⁸ 120.168, 120.169, 120.171, 120.176, 120.178, 120.182.
- ⁴⁹ 120.178, 120.182.
- ⁵⁰ 120.177, 120.183, 120.184.
- ⁵¹ 120.169, 120.171, 120.182.
- ⁵² 120.158, 120.179, 120.180.
- ⁵³ 120.179.
- ⁵⁴ 120.39.
- ⁵⁵ The Council of Europe's Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) report on its April 2019 periodic visit to Denmark, see <https://www.coe.int/en/web/cpt/denmark>.
- ⁵⁶ 120.189.
- ⁵⁷ 120.186, 120.190.
- ⁵⁸ 120.119, 120.120, 120.121, 120.122, 120.123.
- ⁵⁹ For more information, including statistics on trafficking of Human Beings, reference is made to the 2019 annual report of the Danish Centre Against trafficking in Human beings, see

- www.cmm.dk/statistik/arsrapport2019.
- 60 120.115, 120.116.
- 61 120.124.
- 62 120.40, 120.197.
- 63 International Committee on the Red Cross (ICRC).
- 64 120.193–196.
- 65 The Criminal Code, Section 114j.
- 66 120.131, 120.132.
- 67 120.129, 120.133, 120.136.
- 68 120.48.
- 69 Notably in the context of the General Comment No. 25 issued by the Committee of Economic, Social and Cultural Rights in April 2020.
- 70 120.48.
- 71 120.144.
- 72 120.156, 120.173.
- 73 120.143.
- 74 120.173.
- 75 120.62.
- 76 120.99.
- 77 120.62, 120.63.
- 78 120.117.
- 79 120.137, 120.138, 120.139.
- 80 120.140.
- 81 120.42–45.
- 82 120.157.
- 83 120.128.
- 84 120.155.
- 85 120.145, 120.172.
- 86 120.48, 120.49, 120.50, 120.51, 120.52, 120.53, 120.56, 120.57, 120.58, 120.59, 120.74, 120.75, 120.77, 120.79, 120.81, 120.82, 120.84, 120.86, 120.87, 120.88, 120.89, 120.90, 120.91, 120.92, 120.93, 120.94, 120.95, 120.96, 120.147, 120.163.
- 87 120.80.
- 88 120.63.
- 89 120.161.
- 90 120.198, 120.199.
- 91 Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD).
- 92 120.55.
- 93 120.3, 120.4, 120.111, 120.118, 120.159 and 120.162.
- 94 Inatsisartut Act No. 20 of 27 November 2018.
- 95 Due to the legal situation within the Danish realm, DIHR's mandate covers the entire Kingdom.
- 96 Persons born outside of wedlock before 1963 (West Greenland) and 1974 (East and North Greenland) and for whom paternity could not be established at birth. Approximately 4600 persons are affected and are living today in Greenland and Denmark.
- 97 As regards recommendation 120.3 and 120.4 on the UNCRC Optional Protocol on the sale of children, prostitution and pornography, please refer to the Annex.
- 98 Inatsisartut Act No. 20 of 26 June 2017.
- 99 Based on submission by the Danish Ministry of Justice.
- 100 Inatsisartut Act no. 37 of 28 November 2019.
- 101 Inatsisartut Act No. 1 of 29 May 2017.
- 102 Inatsisartut Act No. 13 of 12 June 2019.
- 103 Inatsisartut Act No. 3 of 29 November 2013.
- 104 Based on a submission by the Danish Ministry of Justice.
- 105 For a description of the Faroe Islands and the Faroese Home Rule arrangement, please see CEDAW/C/DEN/7, pp. 108 concerning the Faroe Islands, A/HRC/WG.6/24/DNK/1 p. 18. In 2005, the Government of the Kingdom of Denmark and the Government of the Faroes agreed to modernise the legislation concerning Faroese Home Rule, see CCPR/C/DNK/5, pp. 6 concerning the Faroe Islands.
- 106 Primo November 2020, www.hagstova.fo.
- 107 February 2020, www.utlendingastovan.fo.
- 108 120.3, 120.31, 120.32, 120.33, 120.41, 120.54, 120.142, 120.159.
- 109 The new law from 1 January 2021 replaces the Public Welfare Act of 1967, which was no longer up to date in relation to the Faroese society.
- 110 1 January 2020.

- ¹¹¹ 1 December 2020. The survey of health status of the Faroese population conducted by the Faroese Board of National Health in 2019 showed that an increased number of young people struggle with anxiety and depression.
- ¹¹² 7 May 2019.
- ¹¹³ 19 July 2019.
- ¹¹⁴ For further information on the Gender Equality Policy and action plan please see CEDAW/C/DNK/9 pp. 40–41.
- ¹¹⁵ For further information on the action plan please see CEDAW/C/DNK/9 p. 46.
- ¹¹⁶ Social service authorities have the right to assign tenants to one in five of Bústaðir's housing units and the rent is generally at an affordable level to all.
- ¹¹⁷ For further information on improvements to the Parental Leave Grant Scheme please see CEDAW/C/DNK/9 p. 45.
-